

## COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR SPORTIF DU VAL DE MARNE

Déclaration à la préfecture de Créteil le 13.02.69 n° 69/314 (JO du 27.02.69) Agrément ministériel jeunesse et sports n° 94S320 du 11 mars 1991 N° Siren: 447 868 563 -- N° Siret : 447 868 563 00019

# Championnats Inter Départementaux Ile de France et Circuit National Silhouettes Métalliques Au Stand du T.P.V. Nemours (N 48°15'03.49" - E 2°37'52.23") les 30 et 31 Mars 2019

## **Pistolet Gros Calibre et Field Pistol**

SAMEDI 30 MARS 2019								DIMANCHE 31 MARS 2019							
MATIN				APRES MIDI				MATIN				APRES MIDI			
Série 1	Série 2	Série 3	Arrêt des	Série 4	Série 5	Série 6	Série 7	Série 8	Série 9	Série 10	Arrêt des	Série 11	Série 12	Série 13	Série 14
9h- 10h	10h – 11h	11h-12h	Tirs 12h-14h	14h-15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h	9h - 10h	10h - 11h	11h-12h	Tirs 12h-14h	14h - 15h	15h-16h	16h-17h	17h-18h

#### LES LICENCES DOIVENT ETRES OBLIGATOIREMENT VISEES ET TAMPONNEES PAR UN MEDECIN, ELLES SERONT CONTROLEES AVANT LA COMPETITION.

LES TIREURS, DONT LA LICENCE NE SERA PAS EN REGLE OU QUI N'AURAIENT PAS ACQUITTE LEURS DROITS D'INSCRIPTION AUX CHAMPIONNATS, SE VERRONT REFUSER L'ACCES A LA COMPETITION. AUCUNE DEROGATION NE SERA ACCORDEE.

LES TIREURS DOIVENT ARRIVER 40 MINUTES AVANT LE DEBUT DE LEUR SERIE POUR LE CONTROLE DES ARMES DE LA LICENCE, ET LA PREPARATION DU MATERIEL.

Chaque club ou individuel devra retourner le règlement de ses engagements avant le 23 mars 2019

À: Bernard VANBUSTEL 11, rue RENÉE 94210 La Varenne Saint Hilaire

Pour tout renseignement contacter Bernard VANBUSTEL Email vanbustel@gmail.com Mobile: 06 81 14 82 52

### Les fiches d'inscription devront être retournée par mail avant le 23 mars 2019 à Jean-Pierre BEURTHERET beurtheret@free.fr

Aucune inscription ne sera prise téléphoniquement. Les feuilles porteront toutes les indications demandées (ne pas oublier la date de naissance). Afin de faciliter l'élaboration du plan de tir, il est demandé de faire si possible **deux choix**. Le plan de tir sera établi à réception des feuilles d'inscription. Les tireurs devront respecter l'ordre et les horaires inscrits sur le plan de tir.

## Le montant des engagements est à régler par chèque à l'ordre du "Comité Départemental de Tir Sportif du Val de Marne" (C.D.T.S.V.M.).

<u>15 €</u> par discipline, <u>50 €</u> pour le combiné 4 disciplines GC et <u>25 €</u> pour le combiné 2 disciplines Field. Pour les tireurs qui auront fait le Debout PC à Provins les 16 et 17 mars, <u>12 €</u> par discipline s'ils tirent uniquement le "4 debout" (Debout PC et GC + combiné Field).